Procès-verbal de l'Assemblée Générale

de l'Association des descendants et amis des EIMAR

15 août 2024

PRÉSENTS :

- Marie-Noëlle URVOY de PORTZAMPARC, rameau Albert d'EIMAR de JABRUN,
- Didier DASTARAC, rameau DASTARAC,
- Grégoire d'EIMAR de JABRUN, rameau Raoul d'EIMAR de JABRUN,
- Arnauld et Sophie BOUSQUIÈRES, rameau Raoul d'EIMAR de JABRUN,
- Hervé URVOY de PORTZAMPARC, rameau Albert d'EIMAR de JABRUN,
- Thomas BOUSQUIÈRES, rameau Raoul d'EIMAR de JABRUN,
- Gabriel et Noémi BRABANT, rameau DASTARAC,
- Rémi GRENIER, rameau BONNET de PAILLERETS,
- Christelle d'EIMAR de JABRUN, rameau Raoul d'EIMAR de JABRUN,
- Bénédicte LE GALL, rameau Raoul d'EIMAR de JABRUN,
- Elisabeth LACOURBA, rameau DASTARAC,
- Marie GARIN, rameau DASTARAC,
- Loïc URVOY de PORTZAMPARC, rameau Albert d'EIMAR de JABRUN,
- Alix URVOY de PORTZAMPARC, rameau Albert d'EIMAR de JABRUN,
- Soline URVOY de PORTZAMPARC, rameau Albert d'EIMAR de JABRUN,
- Pauline DELABARRE, rameau Raoul d'EIMAR de JABRUN,
- Anne-Caroline de ROCHEFORT, rameau Antoine de ROCHEFORT,
- Thierry d'EIMAR de JABRUN, rameau Raoul d'EIMAR de JABRUN.

EXCUSÉS ayant donné pouvoir :

- Denis BONNET de PAILLERETS, rameau BONNET de PAILLERETS,
- Pierre d'EIMAR de JABRUN, rameau Aubin d'EIMAR de JABRUN,
- Isabelle MANCERON, rameau Albert d'EIMAR de JABRUN,
- Thierry DASTARAC, rameau DASTARAC,
- Béatrice de SCHAUENBURG, rameau ALBIS de GISSAC-DESSALES,
- Thierry BLANDIN de CHALAIN, rameau BLANDIN de CHALAIN,
- François et Chantale BLANDIN de CHALAIN, rameau BLANDIN de CHALAIN,
- Elisabeth DUPORT de RIVOIRE, rameau Albert d'EIMAR de JABRUN,
- Claude et Régis ANGIER de LOHÉAC, rameau DASTARAC,
- Benoît et Nicole d'EIMAR de JABRUN, rameau Aubin d'EIMAR de JABRUN,
- Josselin BOUSQUIÈRES, rameau Raoul d'EIMAR de JABRUN,
- Agnès CALLERISA, rameau BONNET de PAILLERETS,

- Damien de ROCQUIGNY, rameau DASTARAC,
- Françoise NICOLAÏ, rameau Raoul d'EIMAR de JABRUN,
- Régis d'EIMAR de JABRUN, rameau Raoul d'EIMAR de JABRUN,
- Jean-François d'EIMAR de JABRUN, rameau Raoul d'EIMAR de JABRUN,
- Isabelle et Thierry MAITRE, rameau DASTARAC,
- Gabriel de ROCHEFORT, rameau Antoine de ROCHEFORT,
- Catherine BLANDIN de CHALAIN, rameau BLANDIN de CHALAIN.

Le président ouvre la séance en ces termes :

« Bienvenue à tous, chers cousins et chers amis, merci de votre présence... Votre présence, de près ou de loin, est très importante pour nous. Elle témoigne de l'intérêt que vous portez aux objectifs poursuivis par votre association. C'est pour nous un réel soutien.
Avant toute chose, je voudrais remercier, Madame Marie-Noëlle de PORTZAMPARC et Monsieur Didier DASTARAC pour leur implication constante au bon fonctionnement de notre association et plus particulièrement Madame Marie-Noëlle de PORTZAMPARC qui nous reçoit si chaleureusement.
L'Assemblée générale est toujours un moment important dans la vie d'une association, c'est l'occasion d'informer, de faire le point, de rendre compte aux adhérents des actions entreprises et des résultats obtenus. C'est aussi l'occasion d'avoir avec vous un échange et de vérifier la pertinence de nos activités par rapport à vos attentes ».

Le président précise que cette assemblée générale est volontairement organisée, cette année, au cours de la cousinade lozérienne afin de toucher le plus grand nombre de cousins et encourager les adhésions, sans en faire une obligation bien évidemment. En effet plus il y a d'adhérents plus l'Association est conforme à son objet qui n'est pas de constituer un cercle restreint d'intérêts mais qui a pour but d'offrir à tous, une fraternité parentale.

Il rappelle que les deux premiers objectifs de l'association sont de rassembler et de favoriser les rencontres. Ainsi « Créer du lien » est essentiel.

Il précise que cette Assemblée générale 2024 est très particulière, car les 4èmes rencontres des EIMAR en Lozère en 2025 arrivent à grands pas et qu'il convient, dès maintenant, de finaliser des choix pour que cette réunion soit aussi bien réussie que les précédentes. Il invite les participants à faire connaître leurs idées et les remercie de leurs réflexions constructives ainsi que les volontaires pour leur aide à la bonne réalisation ce projet.

Il déclare ouverte l'Assemblée générale 2024 et avant d'aborder l'ordre du jour, il propose d'avoir une pensée pour les membres décédés de la famille :

- **Mary O' NEILL**, épouse de Pierre de JABRUN, décédée à Brisbane le 8 janvier 2023 ;

- **Jean de GALARD-TERRAUBE**, branche PALAMINY, décédé à Saint-André (31) le 30 décembre 2023. Chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'Académie des Jeux-Floraux, ancien président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, très sensible à la vie des toutes les branches de la famille EIMAR et à la vie de l'Association ;

- **Geneviève de HEAULME de BOUTSOCQ**, née GALARD-TERRAUBE, branche PALAMINY, décédée à Paris le 30 mai 2024 à 99 ans, officier de l'armée, infirmière dans *« l'Enfer de Dien Bien Phu »*, grand' croix de la Légion d'Honneur. Personne d'une grande efficacité et autant de discrétion, elle fut un admirable soutien tant pour les siens que pour tous ceux qui ont eu le bonheur d'être soignés par elle.

Le président précise qu'il y a probablement d'autres personnes, mais l'Association n'en a pas eu connaissance. Il propose un instant de recueillement.

Ensuite, il suggère d'avoir une pensée pour les membres de notre grande famille qui sont atteints dans leur santé et empêchés de ce fait de nous rejoindre, il pense, notamment, à

- Robert EIMAR de PALAMINY, administrateur, qui se remet d'un AVC et ne peut participer à cette assemblée ;
- Nicole et Benoit d'EIMAR de JABRUN, qui rencontrent quelques soucis de santé.

Au nom de l'Assemblée, il leur souhaite un prompt et bon rétablissement.

Après avoir rappelé les 8 points de l'ordre du jour, le président aborde le 1er point de l'ordre du jour.

1°) Approbation du Procès-verbal de l'AG du 17 juin 2023

Reprenant les points essentiels du procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 juin 2023, adressé à tous les adhérents, et après avoir répondu aux questions, le président soumet au vote de l'Assemblée la résolution suivante :

> *1ére résolution : L'Assemblée générale en la forme ordinaire du 15 août 2024 adopte le procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 Juin 2023.*
>
> Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ensuite, le président aborde le 2ème point de l'ordre du jour et donne la parole à Didier DASTARAC qui expose les faits marquants en 2023.

2°) Rapport moral et d'activité

Cette année a été marquée par plusieurs initiatives, dont voici les résultats :

1°) **Du côté des archives EIMAR**
Outre la consultation de l'inventaire détaillé du Fonds EIMAR aux Archives départementales de la Lozère, le président a pu acquérir une lettre relative à Xavier EIMAR de JABRUN (1794-1880) qui fut député de la Guadeloupe. Héritier du Lignon après le mort de son père en 1810, Xavier, qui est à la tête d'une grande exploitation de cannes à sucre à La Baie-Mahault, se mit en tête, en 1828, d'en installer une au Lignon, ce qui fait frémir son correspondant… De fait, les betteraves sucrières refusèrent de pousser pas en Lozère…

En outre, un complément, conservé en la maison Bonnet de Paillerets, de plusieurs correspondances sont en cours de numérisation : elles concernent l'éducation à Paris au Collège de Juilly (futur Collège et Lycée Stanislas) de Xavier et son neveu Jacques EIMAR de JABRUN (1813-1898). Nous verrons avec Odile FISCHER – de PAILLERETS quelle destination celle-ci souhaite donner pour ce complément d'archives.

2°) **Projet de récit graphique familial**
Actuellement, ce projet est à l'arrêt, faute d'avoir trouvé un éditeur qui s'y intéresse. Il ne faut donc pas compter sur une parution en 2025, bien qu'une centaine de pages soient déjà écrites… Nous tâcherons de suivre ce projet dont la rédaction reprendra en octobre 2024.

3°) **Projet d'un armorial numérique des familles ascendantes EIMAR et alliées**
Ce projet relève du long cours. Il sera consultable sur le site « eimar.fr » d'ici la fin de l'année 2024. La plupart des membres y trouveront des notices explicatives tant sur les armes que sur leurs porteurs qui les firent enregistrer à l'Armorial de France à partir du XVII^{ème} siècle. S'y ajoute la descendance de chaque famille jusqu'aux branches descendantes actuelles. Ce travail ne donnera pas lieu, pour l'instant, à une publication papier, mais à une à révision annuelle pour le compléter.

4°) Projet d'une chronique des correspondances familiales du XXème siècle
Un certain nombre de lettres ont été retrouvées et pourront figurer pour la fin de l'année 2024 sur le site « eimar.fr ». Ces lettres portent notamment sur la Première guerre mondiale, sur l'Entre deux guerres et sur la période de la Seconde guerre mondiale. Ces correspondances sont du plus haut intérêt, tant sur les nouvelles des fronts que sur la vie quotidienne en temps de guerre.

5°) **Le travail de Mme Bénédicte PENN sur les réseaux de la Résistance**
Madame Bénédicte PENN est directrice du service des Archives de la Ville de Bobigny. Après l'avoir rencontrée en 2023, j'ai pu apprécier ses compétences et son ouverture d'esprit. Ainsi, grâce à ses recherches, nous découvrons le Réseau du musée de l'Homme, initié par Germaine TILLON, auquel se rattache Louis de JABRUN.
Il est intéressant de savoir que Mme PENN est en relation avec les descendants de Mohamed TALEB (décédé à Boulogne-Billancourt en 1992) ; ce camarade de malheur fut le dernier à voir et pouvoir parler avec Louis de JABRUN, par la fenêtre de l'infirmerie du camp de Buchenwald. Peu avant son entrée dans sa courte agonie, « il fut achevé par l'infirmier à coups de crosse de fusil, parce que l'injection létale n'agissait pas assez vite… ». Nous ignorions que Mohamed TALEB pût revenir des camps de la mort… Cet homme remarquable fut un efficace collègue pour Louis de JABRUN dans la fabrication de faux papiers pour sauver juifs, tziganes et autres africains du nord.
Un dépliant sur Abdelkader MESLI, déporté-résistant, est distribué en cours d'Assemblée. Un paragraphe sur Mohamed TALEB et le Père de JABRUN avec photos sont inclus.

6°) Mise à jour de la descendance EIMAR dans les différentes branches EIMAR
Ce projet pourrait accompagner l'envoi de l'invitation aux 4èmes rencontres EIMAR de juillet 2025, avant mi-novembre 2024 ; une grille de saisie sera mise à l'étude.

Didier DASTARAC passe la parole à Grégoire de JABRUN qui présente la situation sur l'organisation des 4èmes Rencontres EIMAR.

7°) Projet des 4èmes Rencontres EIMAR du 11 au 14 juillet 2025.
Le groupe de pilotage des 4èmes rencontres prépare activement ce projet. Il est composé d'Agnès Callerisa, Marie Garin, Elisabeth Lacourba, Clémence Bousquières et Grégoire de Jabrun.

L'équipe sollicite l'aide de Marie-Noëlle de Portzamparc, Arnauld Bousquières, Didier Dastarac, Jean-François de Jabrun, et Thierry de Jabrun pour certaines thématiques.

Elle invite également la jeune génération à commencer à s'impliquer dans le projet (Soline de Portzamparc, Pauline Delabarre, Loïc de Portzamparc, etc.).

Ces 4èmes rencontres débuteront le vendredi 11 juillet 2025 à partir de 17h, au château de la Baume.

La première soirée sera placée sous le thème de la rencontre entre les différentes générations. Arnauld Bousquières prononcera un mot d'accueil, durant lequel il conviendra de remercier notre hôte.

La journée du 12 juillet se déroulera dans les Gorges du Tarn avec des activités de canoë et de randonnée. Nous pique-niquerons tous ensemble dans les gorges et terminerons notre journée à Saint-Léger de Peyre pour une soirée sous le thème *« Les Eimar ont du talent ! »*.

Le dimanche 13 juillet, un rallye est proposé à partir de 9h dans les environs de la ville d'Aubrac. Il sera nécessaire de le déclarer à la préfecture. La messe est prévue à 17h, animée par Grégoire et Jean-François de Jabrun dans l'église d'Aubrac. Le dîner sera servi sur place avec un traditionnel aligot ! Enfin, les plus courageux pourront participer à une « soirée des étoiles ».

Le lundi 14 juillet, les activités restent encore à préciser à partir de 9h. Le déjeuner d'au revoir n'est pas encore défini et pourrait avoir lieu à Marvejols.

Il reste encore beaucoup de points à clarifier, et certains lieux ne sont pas encore disponibles pour que nous puissions prendre rendez-vous et réserver.

Après avoir répondu aux questions et remercié Didier DASTARAC et Grégoire de JABRUN pour leurs interventions aussi complètes qu'enrichissantes, le président soumet au vote de l'Assemblée la résolution suivante :

> *2ème résolution : L'Assemblée générale en la forme ordinaire du 15 août 2024 approuve le rapport moral et d'activité, présenté par Didier DASTARAC et Grégoire de JABRUN.*
>
> Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le président aborde le 3ème point de l'ordre du jour et donne la parole à Marie-Noëlle de PORTZAMPARC, trésorière, qui présente le rapport financier de l'année 2023.

3°) Rapport financier de la trésorière

Le Compte de résultat 2023 s'établit de la façon suivante :

Au crédit, le total s'élève à 1 225 €. Il représente les recettes de :

- Produit des cotisations (30 foyers, 7 personnes seules et 1 étudiant) : 863 €,
- Produit des ventes de publications de l'Association : 362 €,

Au débit, le total est de 0 €.

Le résultat 2023 (crédit – débit) s'établit à : 1 225 €.

Le solde du compte courant au Crédit Agricole, au 31 décembre 2023, s'élevait à 2 751,01 €.

Au 31 décembre 2023, le solde du compte épargne du Livret A est de : 3 063,03 €.

Le montant total en banque, au 31 décembre 2023, s'élève à : 5 814,04 €.

Après avoir répondu aux questions et remercié Marie-Noëlle de PORTZAMPARC pour son rapport simple et précis, le président soumet au vote la résolution suivante :

> *3ème résolution : L'Assemblée générale en la forme ordinaire du 15 août 2024 approuve le Rapport financier 2023, présenté par Marie-Noëlle de PORTZAMPARC.*
>
> Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le président aborde le 4ème point de l'ordre du jour et donne la parole à Marie-Noëlle de PORTZAMPARC qui fait part de la situation des publications et des ventes d'ouvrages au cours de l'année 2023.

4°) Publications et ventes d'ouvrages

Il s'agit, cette année, de la vente du livre des mémoires de Pierre de Jabrun « *Mémoires de France et d'Australie »* et du livre *« Les EIMAR en Gévaudan ».*

Après avoir remercié Marie-Noëlle de PORTZAMPARC pour la gestion précise des comptes, le président aborde le 5ème point de l'ordre du jour.

5°) Quitus aux Administrateurs

Le président demande s'il y a des questions particulières portant sur la gestion de l'Association.

Aucune question n'étant posée, il soumet au vote la résolution suivante :

<u>4ème résolution</u> : L'assemblée générale en la forme ordinaire du 15 août 2024 donne quitus de sa gestion, au titre de l'année 2023, au Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le président remercie les membres présents et représentés de leur confiance et aborde le 6ème point de l'ordre du jour.

<u>6°) Situation du Conseil d'Administration</u>

Le président rappelle que le Conseil d'Administration est statutairement composé de 9 personnes.

Il précise qu'à ce jour, le Conseil d'Administration est composé de 9 personnes qui sont :

- Marie-Noëlle URVOY de PORTZAMPARC, membre fondateur, membre de droit ;
- Jean-François d'EIMAR de JABRUN, membre fondateur, membre de droit ;
- Didier DASTARAC, membre fondateur, membre de droit ;
- Grégoire d'EIMAR de JABRUN, réélu en 2021, jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de 2024 ;
- Arnauld BOUSQUIERES, réélu en 2021, jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de 2024 ;
- Robert EIMAR de PALAMINY, réélu en 2021, jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de 2024 ;
- Erlé de ROCHEFORT, réélu en 2021, jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de 2024 ;
- Elisabeth LACOURBA, élue en 2022, jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de 2025 ;
-Denis BONNET de PAILLERETS, élu en 2023 jusqu'à l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de 2026.

Le Conseil d'Administration étant complet, il n'y a pas lieu de procéder à de nouvelles élections.

Le président remercie les membres du Conseil d'Administration de leur engagement et aborde le 7ème point de l'ordre du jour. Il donne la parole à Didier DASTARAC qui présente le rapport d'orientation pour 2024.

<u>7°) Perspectives 2024 et situation financière 2024</u>

Il précise qu'il convient de s'appuyer, d'une part, sur les actions engagées et, d'autre part, sur quelques découvertes nouvelles complétant notre connaissance de la vie familiale.

Ainsi, l'Assemblée générale remercie le président du don de la lettre de Xavier EIMAR de JABRUN, député de la Guadeloupe, datée de 1828, dans laquelle ce dernier expose son projet d'installer au Lignon une sucrerie à partir de la culture de betteraves. L'entreprise, la suite le dit, échoua et le Lignon échut, en l'état, en 1860, à son neveu Aubin d'EIMAR de JABRUN qui en fit une demeure familiale.

L'Assemblée générale décide de donner à son tour aux Archives départementales de la Lozère cette lettre pour qu'elle rejoigne le Fonds EIMAR de JABRUN (147 J).

Etant donné la quantité de travail, Didier DASTARAC attire l'attention sur le fait que toute collaboration volontaire est la bienvenue !

Le président remercie chaleureusement Didier DASTARAC pour ce rapport d'orientation 2024 très complet et tout le travail qu'il fait pour l'Association.

Après avoir répondu aux nombreuses questions sur ces différents sujets, le président donne la parole à Marie-Noëlle de PORTZAMPARC qui précise qu'il n'y a pas de dépenses spécifiques envisagées en 2024 et que le montant des cotisations pour 2025 reste inchangé, à savoir : 17 € par personne, 22 € par foyer et 5 € par étudiant.

Par ailleurs, il est convenu que les dépenses faites pour la présente cousinade seront comptabilisée dans les dépenses EIMAR 2024.

Marie-Noëlle de Portzamparc souhaitant transmettre la charge de Trésorière, les membres du Conseil d'Administration se réuniront à la suite de la présente Assemblée.

Le président remercie de nouveau Marie-Noëlle de PORTZAMPARC pour tout le travail accompli et pour terminer, il aborde le 8ème et dernier point de l'ordre du jour.

8°) Questions diverses

Après avoir répondu aux questions, le président, rappelant que les membres habitent aux quatre coins de France et du monde, demande que chacun soit réactif.

Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à contacter l'un des membres pour lui faire part des remarques et observations qui pourraient faciliter la gestion de l'Association et les rencontres entre cousins.

L'ordre du jour étant épuisé, et après avoir rappelé qu'il est essentiel d'entretenir les liens, notamment, pour préparer la réunion en 2025, voire participer à son organisation, le président remercie l'Assemblée de son attention et Grégoire de JABRUN qui assure le lien informatique.

La séance est levée à 19h.

***